cadre21

Au coeur de votre stratégie #DevProf

cadre21.org

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : laurie-michaud-cssds-gouv-qc-ca
https://www.cadre21.org/membres/9fa6211a09766d9c9e511d51

Date d'obtention : 2025-08-05 13:54:04

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1- On nous informe d'une situation de sextage
Si élève impactés à l'école --> Protocole sexto / si situation extérieure à l'école (un parent) et qu'il n'y a pas d'impact sur les élèves, on réfère au poste de police.
2- Pour le protocole sexto, on fait l'évaluation en scolaire avec la trousse (la personne qui rapporte en premier, les témoins ensuite et si ce n'est pas dans des interventions malveillantes, l'élève qui a les images en sa possession) Si l'élève a des intentions malveillantes, on contact les policiers pour les laisser poursuivre, mais on rencontre le jeune et on confisque l'appareil sur lequel les images se retrouvent sans jamais chercher à les voir.
3- Contact avec les policiers pour une intervention policière (sensibilisation ou enquête)

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

1- Que notre limite d'intervenant scolaire revient beaucoup à la collaboration des jeunes. Si un jeune s'oppose à remplir la grille et à collaborer, nous devons passer le relais aux policiers pour assurer la fin de la possible situation.
2- Qu'il est important de prendre le temps de bien recueillir les informations, à l'aide des grilles afin d'avoir un point de vue neutre sur la situation avant d'agir. Il est important que les élèves se sentent écoutés et non jugés dans notre intervention.
3- Que l'ordre d'intervention et de complétion de grille est très important. Il faut prendre le temps de remplir les grilles, de regarder où se situe la situation dans le schéma d'intervention et ensuite prendre une décision.
4- Que lorsque la situation est rapportée par un adulte externe et qu'il n'y a pas d'impact actuel en scolaire, nous devons les rediriger vers le poste de police
5- Que l'intention derrière la possession des photos est très importantes. Nous ne complétons jamais la grille avec un élève auprès de qui on estime des intentions malveillantes afin de ne pas nuire à une possible enquête policière. On fait appel aux policiers.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l’application de la méthode Sexto?

L'intervention auprès de l'élève ayant en sa possession les photos/vidéos peut importe son intention. Si c'est un geste impulsif et qu'il n'y a pas de mauvaises intentions, il faut prendre le temps, en tant qu'adulte, d'être présent pour l'élève et de ne pas le faire se sentir mal de la situation. Il faut être présent, rassurant et surtout en accompagnement.
Si l'élève présente, selon les informations recueillies, des intentions malveillantes, il faut également faire notre intervention en douceur. On l'informe de la situation, qu'on doit prendre son appareil et que les policiers feront la suite avec lui. Nous ne sommes pas juges de leurs comportements et de leurs actions et le fait d'avoir une position condescendante n'aidera jamais la situation et les élèves à se référer à nous par la suite.